

## POLITIQUE

# MANUEL DE GOUVERNANCE

Le Comité de gouvernance doit procéder à un examen du Manuel de gouvernance de la FCO au moins une fois tous les cinq ans.

Le Comité de gouvernance recommande au Conseil d'administration, s'il y a lieu, des modifications au manuel.

**ENTRÉE EN VIGUEUR INITIALE:** Novembre 2006  
**DERNIER EXAMEN OU DERNIÈRE RÉVISION:** Novembre 2017  
**PROCHAIN EXAMEN:** Novembre 2022